

CARSAT Auvergne

Caisse d'Assurance Retraite
et de la Santé au Travail



Conseil d'Administration

Auvergne :

Nombre de mandataire(s) : 8

Dont titulaire(s) : 4

Dont suppléant(s) : 4

Suppléants : 2 postes à pourvoir

Durée du mandat : 4 ans

Date de renouvellement : Janvier 2022

Composition :

- 8 administrateurs collège employeur (4 MEDEF, 2 CPME, 2 U2P) et autant de suppléants,
- 8 administrateurs collège salarié (2 CGT, 2 CGT-FO, 2 CFDT, 1 CFTC, 1 CFE- CGC) et autant de suppléants,
- 1 Fédération Nationale de la Mutualité française (titulaire et suppléant)
- 4 personnes qualifiées désignées par le Préfet, avec au moins 1 représentant des retraités (titulaires et suppléants).

Fréquence des réunions :

Au minimum 4 fois par an à Clermont-Ferrand

Missions :

- Développer et coordonner la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles.
- Concourir à l'application des règles de tarification des accidents du travail (AT) et des maladies professionnelles (MP) et à la fixation des tarifs.
- Gérer localement l'assurance vieillesse et l'assurance veuvage du régime général sous le contrôle technique de la Caisse nationale d'assurance vieillesse des travailleurs salariés.
- Concourir au fonctionnement de l'agence régionale de l'hospitalisation dont elle est membre dans les conditions fixées par la (ou les) conventions(s) constitutive(s).
- Exercer des actions de prévention, d'éducation et d'information sanitaire.
- Exercer une action sanitaire et sociale.